

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DPA 67 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et de requalification des écoles élémentaires et du bâtiment des logements de fonction du groupe scolaire Binet, 60, rue Binet (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DPA 38 des 29 et 30 mars 2010 portant approbation du principe de reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et de requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours et du dépôt de la demande de permis de construire et de démolir ;

Vu la délibération 2010 DPA 76 des 27 et 28 septembre 2010 portant approbation des modalités de passation de marchés de prestations intellectuelles relatifs aux missions de contrôle technique (CT), de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et de coordination en matière de systèmes de sécurité incendie (SSI) ;

Vu la délibération 20 DAJ 29 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 par laquelle votre assemblée a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Defrain Souquet (DeSo) associée à Betom Ingénierie et Cap Terre ;

Vu la délibération 2012 DPA 27 en date des 6 et 7 février 2012 par laquelle votre assemblée a approuvé les modalités de passation des marchés de travaux relatifs aux projets de construction d'une école provisoire et de reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et de requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction ;

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres, en date du 11 septembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil Municipal la signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre n°20111210012222 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe Defrain Souquet (DeSo) associée à Betom Ingénierie (cotraitant 1) et Cap Terre (cotraitant 2) joint à la présente délibération

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement Defrain Souquet (DeSo) associée à Betom Ingénierie (cotraitant 1) et Cap Terre (cotraitant 2)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 213, mission 90002-99-030 et chapitre 23, article 238, rubrique 020, mission 90002-99-030 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement